Vous ne savez pas quoi faire des "revenants" ? Moi si, application de l'article 411-4

écrit par super-resistant2017 | 9 janvier 2017

« REVENANTS »..…. ET ARTICLE 411-4

De plus en plus souvent, j'entends sur les différentes chaînes de désinformation, le mot de « **revenants** ». Au début je pensais, naïvement, qu'ils parlaient du dernier film d'horreur devant sortir sur nos écrans.

Puis j'ai compris qu'il s'agissait des salopards partis combattre avec les tueurs musulmans en Syrie et en Irak. Pourquoi « revenants » ? Mais tout simplement, parce que leur retour en France et en Europe pose problèmes à nos zélites.

Selon eux, il n'y aurait pas assez de centres où l'on pourrait les accueillir, les déradicaliser et leur permettre de se reposer, de se refaire la santé… pour retrouver une vie saine après toutes les horreurs qu'ils ont vu et surtout commises.

Pour moi, ces revenants ne sont que des traîtres pour avoir quitté leur pays d'accueil ou de naissance pour combattre à l'étranger, et des lâches car ils n'ont pas eu le courage de mourir pour leur cause.

Aussi, plutôt que de dépenser des millions pour leur assurer

un avenir radieux, je propose qu'on leur applique l'article 411-4 du code pénal. Et que dit-il ?

Article 411-4 « Le fait d'entretenir des intelligences avec une puissance étrangère, avec une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou avec leurs agents, en vue de susciter des hostilités ou des actes d'agression contre la France, est puni de ***trente ans de détention criminelle et de 450 000 euros d'amende****.*
Est puni des mêmes peines le fait de fournir à une puissance étrangère, à une entreprise ou une organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou à leurs agents les moyens d'entreprendre des hostilités ou d'accomplir des actes d'agression contre la France. »

Voilà, TOUT EST DIT. Pas besoin de se torturer le cerveau, il suffit de leur appliquer, ainsi qu'à leurs complices, ce texte à la lettre et tout ira bien pour eux et surtout pour nous

30 ans dans une cellule de ce genre devraient leur permettre de réfléchir à ce qu'ils ont fait. S'ils avaient réfléchi AVANT de partir ils n'en seraient pas là.

http://thunderheart.skyrock.com/1368946602-DANS-LE-VENTRE-DE-LA-BETE-ECRITS-DE-PRISON-PAR-SID-BYRD-1.html
Personnellement, je préférerais un traitement plus radical et définitif . Mais çà c'est une autre histoire.